

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 28 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.

Etaient Présents : René DELCLAUX, Francis ESPINASSE, Daniel IBANEZ, Rose-Marie LEBOURCQ, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL (ayant reçu pouvoir de Cécile VERDIER), Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS (ayant reçu pouvoir de Guilhem TOURNIER), Raymond VIGUIER.

Etait excusés : Catherine BROS, Régine BROS Valérie CRISTIANO, Christelle GONCALVES, Guilhem TOURNIER (ayant donné pouvoir à Michel ROUMEGOUS), Cécile VERDIER (ayant donné pouvoir à Nathalie Raoul).

Présents : 9

Votants : 11

A été élue secrétaire de séance : Nathalie RAOUL

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Nathalie RAOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

N° 28012020-01 : Projet Maison de Santé – Demande de subventions : Plan de financement et échéancier prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil Municipal de créer une Maison de Santé dans le bâtiment de l'ancienne école primaire, Place du Foirail Haut. L'enveloppe financière globale de ce projet est estimée à 921 500 €. Un dossier de demande de subventions a été adressé auprès de l'état, de la Région et du Conseil Départemental.

Au titre de la DETR 2019, la commune bénéficiera d'une subvention de l'Etat de 59 067.50 € dans le cadre d'une première tranche de travaux d'un montant de 295 337.50 euros HT. Monsieur Molières indique donc qu'il est nécessaire d'ajuster le programme de travaux en 2 tranches et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

1^{ère} tranche :

Dépenses prévisionnelles:	921 500.00 € HT
Recettes prévisionnelles :	
DETR 2019 (20%):	59 067.50 €
DETR 2020 (40%):	250 465.00 €
Conseil Régional :	50 000.00 €
Conseil Départemental :	100 000.00 €
Fonds de concours Communauté : de Communes Plateau Montbazens	50 000.00 €
Autofinancement Commune :	411 967.50 € HT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 28 janvier 2020

Monsieur le Maire rappelle, également, la décision prise par le Conseil Municipal, d'engager une consultation de maîtrise d'œuvre en deux phases qui comprennent d'une part une étude de faisabilité et de préfiguration d'aménagement, s'appuyant sur une mission de diagnostic et de pré-projet et, d'autre part, qui prévoit une tranche conditionnelle pour une mission de base de maîtrise d'œuvre de conduite du projet.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant

TRANCHE FERME

Avril 2020	Consultation Maîtrise d'œuvre
Mi-juin 2020	Choix d'une équipe de Maîtrise d'Œuvre
Mi-Juin 2020 – Octobre 2020	Etudes

TRANCHE CONDITIONNELLE

Octobre 2020	Dépôt permis de construire
Décembre 2020	Consultation des entreprises
Février 2021	Notification des marchés et préparation du chantier
Mars 2021	Début des travaux
Septembre 2021	Réception des travaux et mise en service

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet ;
- **DECIDE** de lancer une consultation de maîtrise œuvre en deux tranches : une tranche ferme pour la mission de diagnostic et de pré-projet afin de vérifier la faisabilité du projet de Maison de Santé dans le bâtiment de l'ancienne école et la préfiguration de l'aménagement de ce dernier et d'en évaluer son coût à travers un pré-projet ; puis une tranche conditionnelle pour la conduite du projet à l'issue de la validation de l'étude de faisabilité ;
- **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle du projet de « création d'une Maison de Santé » à 921 500.00€ HT / 1 105 800.00€ TTC. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au Budget ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel actualisé et mandate le Maire pour compléter les dossiers de demandes de subventions en cours auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- **APPROUVE** la demande de fonds de concours de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens ;

MANDATE le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 28 janvier 2020

N° 22112019-02 : Droit de Prémption Urbain - L'Orée de Dèzes

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2009 instituant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à Urbaniser (AU) du PLU de la commune de Montbazens,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 18 décembre 2019, adressée par Maître Dominique Cavaignac, notaire à Montbazens, en vue de la cession moyennant le prix de 40 000 € (honoraires de commercialisation inclus), d'une propriété sise à L'Orée de Dèzes, cadastrée section AM139-AM141-AM-142-AM143-AM144, d'une superficie totale de 18 759 m², appartenant à la Fondation pour la Recherche Médicale représentée par Madame Servane CHINIAH,

Considérant le souhait de la Commune de Montbazens d'assurer un développement urbain cohérent et conforter une armature structurante de son territoire,

Considérant la volonté de la Commune de constituer une réserve foncière pour mettre en œuvre une politique locale de l'habitat et un projet urbain de qualité préservant les espaces naturels,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de constitution d'une réserve foncière pour réaliser un projet urbain à L'Orée de Dèzes ;
- **DECIDE** de se porter acquéreur par voie de préemption de l'ensemble de l'unité foncière située à L'Orée de Dèzes, cadastrée section AM139-AM141-AM-142-AM143-AM144, d'une superficie totale de 18 759 m², appartenant à la Fondation pour la Recherche Médicale représentée par Madame Servane CHINIAH;
- **APPROUVE** le prix de vente de 40 000 € (honoraires de commercialisation inclus). Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au Budget de la Commune ;

MANDATE le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

Questions diverses

1- Motion repas végétariens

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le 1er novembre 2019, la loi EGALIM impose aux cantines scolaires de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 28 janvier 2020

Cette expérimentation obligatoire pour une durée de deux ans fait l'objet de nombreux débats au sein des communes rurales de l'Aveyron. En effet, avec 94 % de son territoire classé en zone montagne, l'Aveyron est une terre d'élevage. La production aveyronnaise occupe la première place régionale et la viande bovine constitue la première production en valeur du département.

De plus, un nombre important d'exploitations produisent sous signe officiel de la qualité et de l'origine (Label Rouge ou Indication Géographique protégée en viande : Veau d'Aveyron et du Ségala, Bœuf fermier d'Aubrac, Fleur d'Aubrac, Agneaux des Pays d'Oc, Lou Pailhol, Jambon de Lacaune, Porc fermier du Sud-Ouest,...). L'agriculture biologique est également bien développée sur le territoire.

Ainsi, les repas dans les cantines scolaires de notre département sont confectionnés à partir de produits de qualité, et tout particulièrement pour la viande qui provient de producteurs locaux. Une pratique qui s'inscrit pleinement dans le cadre du développement durable avec des circuits courts.

Tout d'abord, l'application de cette mesure pourrait pénaliser nos producteurs locaux qui pourraient voir leurs commandes réduites.

Ensuite, au-delà de l'activité agricole, la mise en place de repas sans viande semble prématurée et inadaptée. D'une part, dans de nombreuses communes aveyronnaises, les repas sont préparés directement dans les cantines scolaires par du personnel attaché à l'équilibre alimentaire et à l'utilisation des produits locaux. Cependant, ces « cantiniers(ères) » ne sont pas forcément formé(e)s pour élaborer un repas végétarien, dont les valeurs nutritionnelles doivent être comparables à un repas comportant de la viande. D'autre part, quand bien même ces repas seraient préparés par des professionnels de la restauration, leur expérience dans le domaine du végétarisme reste limitée. Ainsi, dans ces conditions, initier une telle expérimentation à l'égard des enfants rend ces derniers « cobayes ».

Par ailleurs, ce système est contraire à l'un des grands principes du système éducatif qui est la neutralité. La cantine doit rester un lieu neutre de manière à ne pas créer de différenciations. Certains enfants issus de familles défavorisées qui mangent de la viande uniquement lors des repas servis à la cantine seraient, eux aussi, pénalisés.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 28 janvier 2020

L'Etat, en infligeant le caractère obligatoire à cette expérience, s'imisce dans la politique des communes qui sont seules compétentes dans la gestion de la restauration scolaire pour leurs écoles primaires. La possibilité d'intégrer des repas végétariens doit être laissée à leur libre appréciation. De même, cette disposition passe outre le choix des familles qui sont les plus légitimes pour adopter le régime alimentaire qu'elles souhaitent selon leur propre conviction.

Enfin, le contexte actuel nécessite que l'Etat se penche sur des sujets plus sérieux que l'infliction d'une habitude alimentaire aux enfants par le végétarisme qui n'est autre qu'un effet de mode.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents :

- **DESAPPROUVE** cette obligation de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien à la cantine scolaire ;
- **DEMANDE** le retrait de cette obligation ;
- **MANDATE** le Maire pour transmettre le compte-rendu du Conseil Municipal à l'Association des Maires de France pour information.

2- Jardin du Souvenir – Cimetière de Montbazens

Monsieur le Maire rappelle que le cimetière de Montbazens possède un Jardin du Souvenir pour permettre la dispersion des cendres des défunts dans l'enceinte du cimetière de Montbazens. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'absence de dispositifs permettant de graver la liste des défunts sur ce lieu de recueillement. Il propose donc de réaliser une consultation pour réaliser ce dispositif (stèle, pupitre, plaque....) et également profiter de cette occasion pour faire une réfection du jardin du Souvenir.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** ce projet de mise en place d'un dispositif permettant de graver la liste des défunts dont les cendres ont été dispersé au Jardin du Souvenir ;
- **APPROUVE** ce projet de réfection du Jardin du Souvenir.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MONTBAZENS - Séance du 28 janvier 2020

Délibérations
N° 28012020-01 : Projet Maison de Santé – Demande de subventions : Plan de financement et échéancier prévisionnel
N° 28012020-02 : Droit de Prémption Urbain - L'Orée de Dèzes

Signatures :

René DELCLAUX

Francis ESPINASSE

Daniel IBANEZ

Rose-Marie LEBOURCQ

Jacques MOLIERES

Nathalie RAOUL

(Procuration de Cécile VERDIER)

Yannick RECOULES

Michel ROUMEGOUS

Guilhem TOURNIER

(Procuration de Guilhem Tournier)

Cécile VERDIER

Raymond VIGUIER